



Libres... et beaucoup plus !

Informatique : vive la liberté !

2

« *Je peux décrire l'idée du logiciel libre en trois mots : liberté, égalité, fraternité* » — Richard Stallman

> La définition générale...

Un **logiciel** est une « œuvre de l'esprit » protégée par la législation sur les **droits d'auteur**, au même titre qu'un livre ou une chanson.

Pour qu'il puisse être utilisé par un tiers, il faut donc que son ou ses auteurs cèdent explicitement certains droits : c'est l'objet du contrat de **licence**.

Une licence est dite **libre** si elle **autorise** à utiliser le logiciel et ce **sans restriction**, à **copier** le logiciel et à **l'adapter** aux besoins des divers utilisateurs sans aucune restriction, et enfin à en **diffuser** les versions complétées ou modifiées. Le **code source** du logiciel libre doit donc être accessible sans aucune restriction.

> ... Et celle de son initiateur :

Lorsqu'on lui demande ce que représente pour lui le « **libre** », **Richard Stallman**, l'un des **créateurs** du concept écrit :

« Liberté :

*La liberté de faire des **copies**, de diffuser des copies, de donner des copies aux autres, aux copains, aux gens qui travaillent avec vous, aux inconnus. La liberté de faire des **changements** pour que le logiciel serve à vos **besoins**. La liberté de publier des versions améliorées afin que la société entière en reçoive les **bienfaits**.*

Fraternité :

*Avec le logiciel libre, nous encourageons tout le monde à **coopérer**, à s'aider les uns les autres.*

Égalité :

*Tout le monde possède les **mêmes libertés** en utilisant le logiciel libre. Il n'y a pas de situation ordinaire où un patron est tout puissant sur ce logiciel, et tout le reste du monde est complètement impuissant... »*

> Pourquoi refuser le logiciel non libre :

« ... un programme qui n'est **pas libre** est un programme **privateur**, c'est à dire qu'il prive les utilisateurs de leurs libertés. Un programme privateur maintient ses utilisateurs dans un état de **division** et d'**impuissance**. Division parce que chacun est interdit de le partager avec les autres, et impuissance parce que les utilisateurs n'ont pas le **code source** et ne peuvent rien changer dans le programme et ne peuvent pas même vérifier **indépendamment** ce que fait le programme. »

En détail :

Code source et code binaire

Un logiciel privateur n'est diffusé que dans sa version binaire, incompréhensible par les humains. Un logiciel libre est distribué avec son **code source** afin d'en permettre l'**étude** et la modification.

Le **code source** est comparable à une **recette** de cuisine, tandis que le code binaire est comme le plat préparé, prêt à être mangé.

À la base de chaque logiciel, il y a un code source, c'est-à-dire la description du logiciel **lisible** par les humains.

L'ordinateur quant à lui n'a besoin que de la version **exécutable**, écrite en langage machine, ou code **binaire**.

Il est difficile, voire impossible, de **comprendre** le fonctionnement d'un logiciel en l'absence de son **code source**.

Pratique :

Formats ouverts et formats fermés

> Ouverts

En utilisant des formats de fichier ouverts, vous gardez la **maîtrise** sur les données enregistrées sur votre ordinateur.

Vous pouvez les **relire** ou les modifier quand vous le souhaitez. Vous pouvez également les **échanger** avec d'autres.

> Fermés

À l'inverse, l'objectif des formats de fichier fermés est de vous rendre **captif** d'un logiciel **privateur**.

Si l'éditeur de ce logiciel disparaît, décide de ne plus développer son produit, ou encore de ne plus maintenir son format, alors vous **perdez** la capacité de lire ou de modifier vos données.

De plus, vous ne pouvez échanger vos données qu'avec les utilisateurs équipés du **même logiciel**.